

## AFR/RC15/R5 :

Le Comité régional,

Ayant étudié la résolution WHA18.38 et examiné la situation qui se présente dans le monde, et plus particulièrement dans la Région africaine, en ce qui concerne la variole ;

Notant avec inquiétude que peu de pays de la région sont à même, pour l'instant, d'entreprendre des campagnes bien organisées pour aboutir à l'éradication de cette maladie et que la difficulté provienne essentiellement de deux faits :

- a) l'insuffisance des approvisionnements en vaccin lyophilisé, ainsi que des moyens de transport et autres fournitures et articles d'équipements nécessaires à l'organisation et à l'exécution efficace des campagnes d'éradication ; et
- b) la nécessité d'un renforcement technique et administratif des services de santé nationaux.

Reconnaissant que chaque service de santé nationale, dans la phase d'entretien de l'éradication de la variole aussi bien que des autres maladies transmissibles, aura besoin de services de santé de base bien développés,

1. DECLARE que l'éradication mondiale de la variole est l'un des objectifs majeurs de l'Organisation ;
2. PRIE les pays, particulièrement ceux de la Région africaine où sévit la variole, d'entreprendre un programme d'éradication s'ils n'en ont pas et d'en intensifier l'exécution s'ils en ont déjà un ;
3. PRIE les Etats Membres, particulièrement ceux de la Région africaine, de donner à ce programme un appui plus important que dans le passé et de prévoir les contributions substantielles requises à son exécution ;
4. PRIE les gouvernements qui ont mis sur pied des programmes d'aide bilatéraux notamment dans la Région africaine, d'inclure l'éradication de la variole dans leurs programmes d'assistance ;
5. PRIE le Directeur régional de redoubler d'efforts pour aider les pays à préparer et à réaliser des plans de santé nationaux efficaces et économiquement réalisables en vue de développer les services de santé de bases qui sont essentiels au cours de la phase d'entretien et l'éradication de la variole et de toutes les autres maladies transmissibles ;
6. PRIE le Directeur régional de rechercher à nouveau les ressources financières et autres qui sont nécessaires pour que l'éradication de la variole puisse être réalisé dans la Région africaine, ces recherches devant porter spécialement sur les ressources qui pourraient être obtenues grâce aux contributions volontaires, aux programmes bilatéraux et à des programmes tels que ceux du FISE et du Programme élargi d'Assistance technique de l'Organisation des Nations Unies ; et
7. PRIE le Directeur régional de faire en sorte que le volume accru des conseils techniques et des services consultatifs existants soient mis à profit en vue d'une accélération du programme, d'aider les pays à obtenir les vaccins, les moyens de

transport et tout autre matériel nécessaire, et de faire le rapport sur les progrès réalisés lors des futures sessions du Comité régional.

Septembre 1965, 15, 4